



ASSOCIATION DES BOULISTES BAS-RHINOIS

Registre des Associations au volume 65 Folio 89
Boulodrome de Strasbourg, 7 rue des Cavaliers - 67000 STRASBOURG

FFPJP - FSGT – FFSB

Strasbourg, le 26 septembre 2023

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du vendredi 22 septembre 2023

Sur convocation du président, les membres de l'association des Boulistes Bas-Rhinois se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le vendredi 22 septembre 2023 à 19 h au boulodrome de Strasbourg.

Sont présents : Mme BITMANN Nicole, Mr BUERMANN Claude, Mr BENGOLD Jean Claude, Mr DA CONCEICAO Armand, Mr ERNST Didier, Mr FEDELE Joseph, Mr HANS Richard, Mr SIFFERLE Jean Paul, Mr ADRIAN Dominique, Mr PERRADIN Daniel.

Sont absents : MR TRAMIER Paul André, Mr GOMEZ Guy, Mr BREIDT Richard, Mr ROESCH Eddy.

Comités et Clubs affiliés représentés : FSGT, FFPJP, FFSB, Boule Strasbourgeoise du Rhin, Boule volante Entzheim, Pétanque Club du Polygone, FCO Port du Rhin 1932, Robertsau Contades, Solidarité.

Clubs non représentés : Boule Cassée, Esplanade, CBS.

Avant l'ouverture de l'assemblée extraordinaire le président Mr Armand Da Donceicao demande aux membres présents s'ils ont bien emmargé la feuille de présence.

Il précise qu'il sera président de séance, et Mr Claude Buermann secrétaire.

Mr Gomez président de la Boule Cassée demande si le président a bien réceptionné le courriel de Mr Tramier. Le président confirme la bonne réception.

Mr Gomez refuse de signer la feuille de présence et quitte l'assemblée générale extraordinaire.

AD B C

L'ordre du jour :

Adoption des nouveaux statuts et règlement intérieur.

Le président ouvre la séance à 19 h, et demande à l'assemblée l'autorisation d'enregistrer la séance afin de faciliter le compte rendu.

Le président propose de passer au vote et l'ensemble des membres acceptent que les débats soient enregistrés.

Le président annonce qu'une feuille de présence a été signée par tous les membres présents sauf Mr Gomez, et que le quorum est atteint.

Il précise que nos statuts stipulent que seuls les clubs organisateurs affiliés ont le droit de voter.

Qu'il y a des clubs qui n'organisent plus de manifestations, mais ont souhaité garder leur filiation.

Il rappelle le but de cette assemblée générale extraordinaire, et que ce dernier fait suite à une demande de Mr Tramier lors de l'AG 2021 qui avait signalé que nos statuts et le règlement intérieur étaient à revoir.

Suite à ces propos, une commission règlements et statuts a été mise en place, composée de représentants des trois fédérations (FFPJP, FSGT, FFSB), Mr Tramier en faisant partie.

Cette commission a rendu compte de ses travaux lors de la réunion du comité du 4 juillet 2023.

Le président annonce que les invitations, PV AG 2021, nouveaux statuts et règlement intérieur ont été envoyés par courriel suffisamment à temps et qu'à sa connaissance tout le monde les a reçus.

Il précise que lors de la réunion du 4 juillet 2023 Mr Tramier s'était engagé à nous faire parvenir dans les quinze jours suivants, une proposition de modification des statuts.

Cette proposition nous est parvenue 48 h avant l'assemblée générale extraordinaire.

Le président propose de passer au vote des nouveaux statuts et règlement intérieur à main levée.

Après délibération, la décision de voter à main levée est acceptée.

Le président demande qui est contre ?

Personne ne se manifeste donc 0 voix contre

Le président demande qui s'abstient ?

AD B C

Personne ne se manifeste donc 0 voix s'abstient

Il n'y a personne qui n'est contre ni personne qui s'abstient, l'adoption des nouveaux statuts est validée par 8 voix.

Ces nouveaux statuts et règlement intérieur sont applicables dès la prochaine assemblée générale ordinaire du 22 septembre 2023 fixé à 20 h.

L'assemblée générale extraordinaire est clôturée à 19 h 40 au boudrome de Strasbourg sise au 7 rue des Cavaliers 67000 Strasbourg.

Fait à Strasbourg le, 26 septembre 2023



Le président Armand Da Conceicao :

Da VS

Le secrétaire Claude Buermann :

Buermann

Siège social : Boulodrome de la Ville de Strasbourg

7 rue des Cavaliers Parc du Rhin 67000 STRASBOURG Association inscrit au T.G.I. Strasbourg sous le
Volume 65 Folio 89

AD B C